

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07/07/2025	D2025-16	5.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 41 DU 07 JUILLET 2025

4 questions, numérotées de D2025-16 à D2025-19

DELIBERATION
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUIN 2025

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u> :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Brigitte LEVOYER, Madame Anne-Marie EYOT

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2025-16 à D2025-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
30.07.2025	16h40	Sylvie MALOIZEL	17h40	08.07.2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.07.2025	D2025-16	5.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUIN 2025
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°40 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 02 juin dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 Juin 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250707-D2025-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07/07/2025	D2025-17	8.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 41 DU 07 JUILLET 2025
4 questions, numérotées de D2025-16 à D2025-19

DELIBERATION

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE CAISSE COMMUNE ALIMENTAIRE
SUR FLERS AGGLO**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

- Président** : Monsieur Yves GOASDOUE,
Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,
Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,
Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

<u>Procurations</u>	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Brigitte LEVOYER, Madame Anne-Marie EYOT

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2025-16 à D2025-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
30.06.2025	16h40	Sylvie MALOIZEL	17h40	08.07.2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.07.2025	D2025-17	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE CAISSE COMMUNE ALIMENTAIRE SUR FLERS AGGLO
-------	--

Chers collègues,

Dans le cadre du projet Mieux Manger pour Tous financé par l'Etat, le Centre Communal d'Action Sociale de Flers travaille à la mise en œuvre, à titre expérimental, d'une caisse alimentaire commune, dont l'objectif est de permettre à tous d'accéder à une alimentation saine et durable.

Inscrit dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, cette expérimentation a pour ambition de rayonner à l'échelle de Flers Agglo et s'appuie sur les principes de la Sécurité Sociale de l'Alimentation :

- Universalité : chacun reçoit la même somme d'argent
- Démocratie : les citoyens choisissent les producteurs et commerces avec lesquels conventionner
- Cotisation : chacun cotise selon ses moyens,

Ainsi, après une phase de sensibilisation du grand public entre avril et juillet 2024, un groupe de citoyens s'est constitué en septembre 2024 et se réunit régulièrement depuis pour construire les règles de fonctionnement de la future caisse commune.

Concrètement, le fonctionnement imaginé est le suivant : les membres cotisent selon leur moyen et reçoivent un budget alimentaire de 100 € à dépenser chez des producteurs et des commerces conventionnés qui respectent des critères environnementaux et sociaux.

Dans sa séance du 25 juin dernier, le Conseil Communautaire de Flers Agglo a validé la mise en œuvre de ce dispositif, à titre expérimental, jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans la mesure où les fonds de Mieux Manger Pour Tous étaient versés au CCAS, il convient de conclure une convention avec Flers Agglo pour pouvoir reverser les fonds dédiés à cette expérimentation.

Il est également proposé d'y adjoindre les fonds Mieux Manger pour Tous initialement prévus sur les chèques alimentations durables adossés aux cycles d'ateliers cuisine (Axe 2 du projet Mieux Manger pour Tous validé) qui n'ont pas été entièrement consommés.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- APPROUVER** la convention entre le CCAS et Flers Agglo relative au versement des fonds Mieux Manger pour Tous.
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250707-D2025-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07/07/2025	D2025-18	8.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 41 DU 07 JUILLET 2025

4 questions, numérotées de D2025-16 à D2025-19

DELIBERATION
CONVENTION AVEC LES PETITS FRERES DES PAUVRES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Brigitte LEVOYER, Madame Anne-Marie EYOT

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2025-16 à D2025-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
30.06.2025	16h40	Sylvie MALOIZEL	17h40	08.07.2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.07.2025	D2025-18	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	CONVENTION AVEC LES PETITS FRERES DES PAUVRES
--------------	--

Chers collègues,

L'association des Petits Frères des Pauvres a développé une équipe de bénévoles sur Flers, encadrée par une salariée de l'association. Leur activité s'est recentrée sur la lutte contre l'isolement des séniors les plus démunis. Ainsi l'association Les Petits Frères des Pauvres propose des actions de sensibilisation du grand public sur la question de l'isolement afin d'inviter chacun à être attentif aux aînés de son entourage.

Parallèlement, l'Association Les Petits Frères des Pauvres propose au CCAS un soutien dans la mise en œuvre du plan canicule. Les bénévoles pourraient ainsi apporter une attention particulière à 40 personnes très isolées et démunies en cas de déclenchement du niveau 3 (alerte orange) du plan canicule. Ces 40 personnes sont issues du registre des personnes vulnérables tenu par le CCAS.

Afin d'acter les modalités de ce partenariat, il convient de conclure une convention.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- APPROUVER** la convention entre le CCAS et l'association les Petits Frères des pauvres
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention
- AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250707-D2025-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Bruno ASSELOT

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.07.2025	D2025-19	8.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 41 DU 07 JUILLET 2025

4 questions, numérotées de D2025-16 à D2025-19

DELIBERATION
**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION –
AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni Salle du Moulin à Flers, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Anne-Marie EYOT, Madame Brigitte LEVOYER

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
	D2025-16 à D2025-19	7	7
En exercice : 11			
Quorum : 6			

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
30.06.2025	16h40	Sylvie MALOIZEL	17h40	08.07.2025

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.07.2025	D2025-19	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 15 mai 2025 et le 25 juin 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer				
Aide exceptionnelle				
Aide financière sur facture	3	1	2	300
Bons alimentaires	4	0	4	105
Bon carburant				
Bon fournitures				
Bon sandwich	1	0	1	Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	1	1	0	
Carte de bus Sésame	88	1	87	Non chiffré
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	36	4	32	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie	1	0	1	400
FSL Eau – Secours Eau	1	0	1	100
FMIJ				
Microcrédit				
Mutuelle				
Secours assurance Habitation				
FSL Energie – Secours Energie	11	3	8	850
Secours Catholique				
Séjour voyage				
TOTAL	146	10	136	1755

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.07.2025	D2025-19	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 23 mai 2025 et le 26 juin 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, 13 attributions et 5 résiliations ont été signées.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-266100189-20250707-D2025-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2025

Bruno ASSELOT